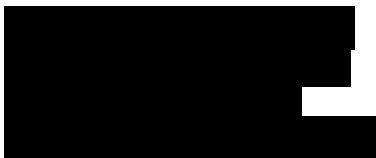


PAR COURRIEL

Montréal, le 9 août 2021



N/Réf. : AI2122-70

**Objet : Demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française**




L'Office québécois de la langue française a bien reçu votre demande d'information reçue le 9 juillet 2021. Après analyse, nous vous transmettons par la présente les documents auxquels vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée Loi sur l'accès).

Vous trouverez donc ci-joint les renseignements demandés :

Année	Nombre de plaintes reçues	Nombre de plaintes non fondées
2018-2019	2807	338
2019-2020	3665	335
2020-2021	4326	293

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, , nos salutations distinguées.

La responsable de la *Loi sur l'accès*,



Émilie Rousseau  
accés.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Avis de recours